



Code de vie de l'école Saint-Pierre

À l'école Saint-Pierre...

- 1 - Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.
- 2 - Je respecte le matériel et l'environnement.
- 3 - J'agis de façon responsable et sécuritaire.
- 4 - Je laisse les objets inutiles ou de valeur à la maison



Si je déroge ou je ne respecte pas un de ces règlements...

- 1 - J'accepte l'aide offerte.
- 2 - J'accepte de faire les gestes réparateurs.
- 3 - J'accepte les conséquences.



Intimidation...

L'interdiction d'adopter tout comportement violent donc l'intimidation (art. 76 (2) LIP).

Dans cette école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quelque soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Pour dénoncer un cas d'intimidation voici l'adresse courriel à utiliser si vous voulez en parler à l'adresse courriel suivante: STPintimidation@cssmi.qc.ca